



NATIONS
UNIES

HSP



ONU-HABITAT

**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains**

Distr.
GENERAL

HSP/GC/19/BD/2
5 février 2003

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Dix-neuvième session*

Nairobi, 5 - 9 mai 2003

Point 8 de l'ordre du jour provisoire**

**PROGRAMME DE TRAVAIL DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LES
ETABLISSEMENTS HUMAINS (ONU-HABITAT) POUR L'EXERCICE
BIENNAL 2004 -2005 ET BUDGET DE LA FONDATION DES
NATIONS UNIES POUR L'HABITAT ET LES
ETABLISSEMENTS HUMAINS POUR
L EXERCICE BIENNAL 2004-2005**

**FONDATION DES NATIONS UNIES POUR L'HABITAT ET LES ETABLISSEMENTS
HUMAINS : RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE BIENNAL TERMINE LE
31 DECEMBRE 2001 ET RAPPORT DU COMITE DES
COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Note du Secrétariat

Le rapport financier et les états financiers vérifiés de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2001 et le rapport du Comité des commissaires aux comptes ont été soumis au Comité consultatif sur les questions administratives et budgétaires et à l'Assemblée générale. L'Assemblée générale a examiné les états financiers, le rapport du Comité des commissaires aux comptes et le rapport du Comité consultatif et a adopté la résolution 57/278 en date de 20 décembre 2002 acceptant le rapport financier et l'opinion du Comité des commissaires aux comptes. Le document contenant le rapport financier et les états financiers vérifiés est soumis en annexe à l'attention du Conseil d'administration (A/57/5/Add.8 et Corr.1).

* Dans sa résolution 56/206 du 21 décembre 2001, l'Assemblée générale a transformé la Commission des établissements humains en Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-HABITAT) organe subsidiaire de l'Assemblée générale. La présente session (première session du Conseil d'administration) a été désignée dix-neuvième session du Conseil pour marquer la continuité et les liens existant entre le Conseil d'administration et la Commission des établissements humains.

** HSP/GC/19/1.

K0360415

210303